

**DELIBERATION DU SYNDICAT CENTRE HERAULT
SEANCE DU 08 FEVRIER 2023**

Date de convocation : 02 février 2023

Membres en exercice	24
Présents	13
Votants	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0
NPPV	0

L'an Deux mille vingt-trois et le 08 février, le Comité Syndical régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **M. Olivier BERNARDI**, Président.

Présents : Mme Isabelle SILHOL, M. Francis BARDEAU, M. Jean Luc REQUI, M. Daniel VALETTE, M. Ludovic CROS, M. Daniel FABRE, Mme Véronique NEIL, M. Martine BONNET, Mme Sophie COSTEAU, Mme Isabelle LE GOFF, M. Bertrand ALEIX, Mme Danièle JOSEPH,

Absents excusés: M. Claude REVEL, M. Jean François SOTO, Mme Marie Hélène SANCHEZ, M Serge DIDELET, M. Jean TRINQUIER, M. Frédéric ROIG, Mme Isabelle PERIGAULT, M. José MARTINEZ, M. Daniel REQUIRAND, M. Grégory BRO, M. David CABLAT

Pouvoirs : M. Jean François SOTO à Mme Véronique NEIL
M. José MARTINEZ à Mme Martine BONNET

Secrétaire de séance : Mme Véronique NEIL

**Objet : APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 07 DECEMBRE 2022
(annule et remplace la délibération 2023-07)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et son article L2121-23,

Considérant la transmission aux membres du Comité Syndical du Procès-Verbal de la séance du 07 décembre 2022,

Monsieur le Président demande aux membres du comité syndical si des observations sont à formuler sur le Procès-Verbal avant son adoption définitive.

Après avoir entendu l'exposé de son Président, le Comité Syndical à l'unanimité,

APPROUVE le Procès-verbal de la séance du **07 décembre 2022**.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdit
Pour extrait conforme au registre des délibérations

Le Président du Syndicat Centre Hérault
Olivier BERNARDI



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois, à compter de sa publication

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture le : .../.../2023
et publié ou notifié le : .../.../2023